

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 21 FEVRIER 2022
COLLEGE COLLECTE

Objet : Vote du compte de gestion 2021 – Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un du mois de décembre à 19 h 30, le Comité syndical – Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum réduit au tiers du fait de l'état sanitaire en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : 9

Présents : 19.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Florence GUERRO, Laure PINCE et Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHES, Jean-Jacques CAPDEPUY, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Eric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean-Richard SAINT-JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés remplacés par suppléants :

Absents excusés : 6.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MM. Titouan DAUDIGNON, Adrien FERE, Christophe LABRUYERE et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Jérôme CLAVE et Frédéric POMAREZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri-Jean THEBAULT.

Date de convocation et d'affichage : 11 février 2022

**Délibération n°2022-07**

Objet : Vote du compte de gestion 2021 – Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

Monsieur le Président signale à ses collègues que Monsieur Bernard FRANÇOISE, comptable, a transmis le compte de gestion 2021 du Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères.

Il indique aux délégués que le Comité syndical doit se prononcer avant le 1^{er} juin 2022 sur l'exécution du compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2021.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagnés des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le compte de gestion est conforme aux écritures du compte administratif 2021 et montre un excédent d'exploitation cumulé de 3 036 149.28 € et un excédent d'investissement cumulé de 2 249 685.77 €.

Monsieur le Président propose de l'adopter.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical – Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le compte de gestion 2021 du Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères présenté par Monsieur Bernard FRANÇOISE, comptable, conforme aux écritures du compte administratif 2021, montrant un excédent d'exploitation cumulé de 3 036 149.28 € et un excédent d'investissement cumulé de 2 249 685.77 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Ont signé au registre les membres présents

Le Président,
Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 22/02/2022
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tél. : 05 58 78 50 93

Date d'affichage de la délibération : 22 février 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.

47210 - OM COLLECTE - SIVOM DU BORN
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 726 701,00	11 247 001,00	15 973 702,00
Titres de recettes émis (b)	1 986 941,19	11 289 285,48	13 276 226,67
Réductions de titres (c)	2 204,00	408 986,11	411 190,11
Recettes nettes (d = b - c)	1 984 737,19	10 880 299,37	12 865 036,56
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 726 701,00	11 247 001,00	15 973 702,00
Mandats émis (f)	1 429 787,76	10 017 972,65	11 447 760,41
Annulations de mandats (g)	9 030,65	356 263,24	365 293,89
Dépenses nettes (h = f - g)	1 420 757,11	9 661 709,41	11 082 466,52
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	563 980,08	1 218 589,96	1 782 570,04
(h - d) Déficit			

47210 - OM COLLECTE - SIVOM DU BORN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
OM COLLECTE - SIVOM DU BORN					
Investissement	1 685 705,69		563 980,08		2 249 685,77
Fonctionnement	2 640 463,63	822 904,31	1 218 589,96		3 036 149,28
Sous-Total	4 326 169,32	822 904,31	1 782 570,04		5 285 835,05
TOTAL III	4 326 169,32	822 904,31	1 782 570,04		5 285 835,05
TOTAL I + II + III	4 326 169,32	822 904,31	1 782 570,04		5 285 835,05